

Smart grids

Les entreprises, levier des politiques énergétiques en Île-de-France

Synthèse de la prise de position du 28 novembre 2019

Rapporteur : Jacques Empinet au nom de la Commission de développement économique régional

CHIFFRES-CLÉS

La région Île-de-France est la **6^{ème} région Française** en nombre de projets Smart grids par habitant
(source : CRE, INSEE)

Les PME/TPE franciliennes des Smart grids représentent seulement **0,04 %** des entreprises du numérique en Île-de-France
(source : INSEE, CCI Paris Ile-de-France)

Un objectif de réduction de **20 %** des consommations énergétiques en Ile-de-France à horizon 2030
(source : Stratégie Energie Climat de la région Île-de-France, juillet 2018)

Un objectif de production d'énergies renouvelables locales fixé à **20 %** du mix énergétique francilien à horizon 2030
(source : Stratégie Energie Climat de la région Île-de-France, juillet 2018)

Un marché des Smart grids évalué à **1,2 milliards d'€** en France en 2021 (périmètre : électricité, gaz et eau).
(source : Xerfi 2015)

L'introduction progressive des technologies numériques dans les réseaux d'énergie fait émerger un nouveau domaine d'activité pour les entreprises : les Smart grids, ou « réseaux intelligents ». Il constitue un potentiel important en termes de nouvelles activités et opportunités d'affaires pour le PME/TPE.

La région Île-de-France est un territoire particulièrement propice à leur développement, grâce à son exceptionnelle densité de population et d'activités économiques, qui multiplie les possibilités d'échanges et de mutualisation d'énergie à un niveau local.

Cependant, ce potentiel est largement sous-exploité, comme en témoigne le faible nombre de projets d'expérimentation relativement à sa population, et à son faible nombre de PME/TPE, compte tenu de la forte concentration d'entreprises du numérique dans la région.

Dans ce contexte, les nouvelles compétences des collectivités locales en matière d'énergie climat, constituent une opportunité de bâtir une politique volontariste de développement des Smart grids sur le territoire francilien. Pourtant, les stratégies et politiques énergétiques récemment élaborées par le Conseil régional et la Métropole du Grand Paris ne fixent pas d'objectifs en matière de développement des Smart grids, alors qu'elles fixent des objectifs de transition énergétique particulièrement ambitieux.

STRUCTURER L'ECO-SYSTEME DE L'OFFRE DANS LE DOMAINE DES SMART GRIDS EN ILE-DE-FRANCE

3 axes de préconisations pour organiser l'éco-système de l'offre de Smart grids en Ile-de-France :

1er Axe : Faciliter les conditions d'expérimentation pour les TPE/PME avec :

- ⇒ Un accompagnement dans leurs projets d'expérimentation
- ⇒ Un meilleur accès aux plateformes d'expérimentation
- ⇒ Un meilleur accès aux données énergétiques

2ème Axe : Créer une dynamique d'innovation pluridisciplinaire autour d'un pôle

Créer un pôle d'innovation et d'expérimentation multithématique et pluridisciplinaire sur les technologies Smart grids, en s'appuyant sur les organismes et institutions existants. Ce pôle doit mettre l'accent sur l'expérimentation autour des usages et associer toutes les parties prenantes.

3ème Axe : Créer une « fédération » d'initiatives locales dans les Smart Grids

Cette fédération constituerait un outil d'échange et de mise en relation des acteurs de l'offre et de la demande. Elle permettrait à ces acteurs d'agir de manière coordonnée. Elle associerait notamment la CCI Paris Ile-de-France, la région, la métropole et le monde de la recherche.

STIMULER LA DEMANDE DE SOLUTIONS DE SMART GRIDS EN PROVENANCE DES COLLECTIVITES LOCALES

3 axes de préconisations pour bâtir une politique volontariste en matière de Smart grids :

- **Axe 1 : Développer la formation dans les smart grids**, en demandant à l'Agence régionale de l'énergie (AREC) de recenser les formations disponibles et de les faire connaître aux collectivités.
- **Axe 2 : Améliorer la lisibilité et simplifier le système d'acteurs** en mutualisant une compétence énergie à une échelle la plus large possible, afin de leur permettre de définir des scénarios d'évolution des réseaux d'énergie qui intègrent les technologies de Smart grids.
- **Axe 3 : Rendre les projets et actions des collectivités plus incitatives**, en encourageant les collectivités à garantir la place et le périmètre des Smart grids dans les opérations d'urbanisme, notamment par l'inscription de mesures concrètes dans les cahiers des charges et les documents de planification urbaine.

**Registre de transparence
de l'Union européenne
N° 93699614732-82**

**Chambre de commerce
et d'industrie
de région Paris Ile-de-France**
27, avenue de Friedland
F - 75382 Paris Cedex 8
<http://www.etudes.cci-paris-idf.fr>

Contact expert
Emmanuel Bacholle
Samuel Cucherousset
tél. : +33 1 55 65 78 56
ebacholle@cci-paris-idf.fr

Contact presse
Isabelle de Battisti
tél. : +33 1 55 65 70 65
idebatisti@cci-paris-idf.fr



Suivez-nous sur Twitter : @CCIParisIdf_Vox